



M. le Président, soutenez vos agentes et agents, recrutez,
plutôt que d'investir dans la Silicon Valley !

Branche CNRS

Le P.-D.G. du CNRS Antoine Petit a récemment décidé « d'autoriser » l'emploi du logiciel Zoom pour les visioconférences et « d'offrir » un compte à chaque agente et agent.

Le CNRS fait donc à nouveau le choix de favoriser des outils informatiques propriétaires produits par les entreprises géantes du capitalisme numérique (comme Microsoft pour la solution « Core ») au lieu d'apporter un vrai soutien aux logiciels libres.

La DSI, qui interdisait l'utilisation de zoom il y a peu, ne propose pas d'alternatives.

Pourtant, plusieurs logiciels libres de visioconférence existent, comme *BigBlueButton* ou *Jitsi Meet*, offrant toutes les fonctionnalités indispensables à nos besoins. Ces logiciels libres fonctionnent simplement, en toute transparence, n'ont pas de liste interminable de conditions d'utilisation que personne n'ose lire, n'exploitent pas les données personnelles et surtout sont demandeurs d'investissements publics afin de pouvoir toujours mieux tenir tête à des Zoom et autres Teams dopés de capitaux privés et maintenant d'argent public. L'installation de ces logiciels libres ne demande que deux choses : du matériel et des personnes disposant de compétences informatiques pour la gestion du serveur. Des compétences et du matériel qu'on possède déjà, au CNRS ! Et s'il est besoin d'un délai, des hébergeurs indépendants proposent des services en toute transparence, basés sur ces logiciels ouverts, qui permettraient d'assurer la transition.

Plus spécifiquement, l'encouragement à utiliser Zoom est problématique car il fait peser des risques sur les agentes et les agents du CNRS. La direction des systèmes d'information (DSI) a ainsi adressé à tout le personnel un mode d'emploi qui se termine par une liste de quelques-uns des risques liés à l'usage de ce logiciel : transfert de données à caractère personnel hors de l'UE (*sic*), identification de données personnelles et enregistrement de séquences utilisées « à des fins de prospection commerciale » (*re-sic*). Mais il est vrai que ce genre de considérations ne semble pas faire de souci à la direction du CNRS, qui persiste après avoir imposé la plate-forme ARIANE, propriété d'une société américaine soumise au Patriot Act.

À ces critiques s'ajoute un soupçon : selon la presse, Zoom a menti à ses utilisateurs pendant des années sur le chiffrement des échanges ; peut-on vraiment leur faire confiance sur ce sujet ?

Le CNRS propose donc à ses agents un outil de communication professionnelle 1) participant au commerce des données personnelles, 2) dont la confidentialité n'est pas assurée et 3) dont l'usage est déconseillé par la direction interministérielle du numérique, et qui jusqu'ici était déconseillé, voire interdit, par le Responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS.

De fait, l'utilisation de Zoom est déjà imposée largement, dans la société et par le CNRS lui-même (qui l'a par exemple imposé en 2020 et à nouveau en 2021 pour des concours de recrutement). Le « choix » laissé aux agentes et aux agents d'utiliser ou non Zoom est donc au mieux illusoire. Un vrai choix consisterait à proposer au contraire une solution alternative, ce que des unités ont d'ailleurs fait, à leur échelle, de leur propre initiative.

Alors que les scandales liés au commerce des données personnelles se multiplient, une telle décision du CNRS est incompréhensible. L'argent consacré à acheter ces licences aurait dû être employé à meilleur escient, et de manière plus éthique !

M. le Président, soutenez vos agentes et vos agents, recrutez, plutôt que d'investir dans la Silicon Valley !